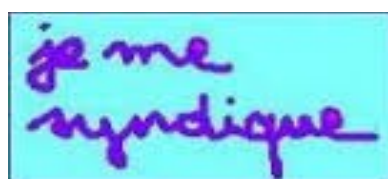




**[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2020/2021**

**Téléchargez le bulletin d'adhésion**



## **2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°64**

### **Sommaire:**

Vaccination, Point sanitaire, Tests salivaires, Mouvement, CTA, CRPE, Direction, Indemnités, Corps PE, Appels candidature, Congés de formation, Promotions accélérées, Ineat/exeat



## **PERSONNELS VACCINÉS**

**écoles, collèges, lycées,  
ouverts en toute sécurité !**

Je suis enseignant-e, AED, AESH, personnel  
d'une école ou d'un établissement scolaire :

**JE VEUX ME FAIRE VACCINER**



### **Pétition : École ouverte, personnels vaccinés**

Maintenir ouverts les écoles, les collèges, les lycées est notre préoccupation à toutes et à tous ! Mais ceci ne peut se faire pas au détriment de la santé des personnels, des élèves et de leurs familles !

Cela passe par une remise à plat de la campagne et de la stratégie de vaccination. Les syndicats de la FSU appellent à signer cette pétition demandant l'accès dès maintenant à la vaccination pour les personnels des écoles, collèges et lycées !

**Lire la suite**

### **Pétition : vaccination pour les personnels je valide ma signature**



**Campagne de tests salivaires : plus de transparence pour plus d'efficacité !**

**Le SNUipp-FSU 06 s'adresse au Dasen  
Courrier **ici****



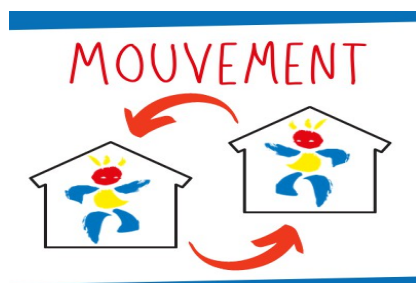
## Point sanitaire du 19 mars

Avec le nombre de cas recensé chez les élèves le plus élevé depuis septembre, malgré des chiffres reposant sur le déclaratif des familles, il est désormais impossible pour le Ministère de nier le rôle de l'école dans la propagation de l'épidémie. La priorité vaccinale devient, plus que jamais, une nécessité.

Les dernières données communiquées par le ministère confirment une forte poussée épidémique à l'école depuis le retour des vacances, que ce soit chez les personnels ou les élèves.

Ainsi le nombre de cas positifs parmi les élèves recensé par le ministère est le plus élevé depuis septembre et la mise en place des points sanitaires. De son côté, le nombre de fermetures de classes s'approche du plus haut niveau constaté en septembre, alors que la règle en vigueur à l'époque était encore de fermer la classe dès le premier cas identifié.

[Lire la suite](#)



## **MOUVEMENT 2021 : TOUTES LES INFOS !** **et LES CONSEILS, LES AIDES ET L'EXPERTISE DU** **SNUipp-FSU !**

Déjà de très nombreuses infos sur notre site : présentation du mouvement, le barème, les types de postes ... et des outils du SNUipp-FSU 06

Nous compléterons bien sûr au fur et à mesure toutes les infos dès publication des documents de la Dsden notamment.

**Tout est ICI**



D'ores et déjà vous pouvez compléter la

**FICHE syndicale de SUIVI - ICI**

et nous la retourner par mail à : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)



**Le SNUipp-FSU (8 élue-s sur 10 à la Capd) propose 3 réunions EN VISIO**

100 collègues à notre première réunion samedi 20 mars

**A suivre**

**Mercredi 24 mars : à partir de 9h ouverte à toutes et tous**

**Samedi 27 mars : pour les débuts de carrière (PFSE, T1,T2...)**

Il suffit de nous adresser un mail à [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr) en indiquant la réunion de votre choix.

Nous vous enverrons dès lors les codes de connexion.



## **F.S.U. Lors du comité technique académique du 22 mars le SNUipp-FSU est intervenus sur 2 points :**

– *"Le plan prévisionnel et l'implantation des formations académiques, interacadémiques et les modalités de mise en œuvre de la formation CAPPEI sont présentés au comité technique académique."*

Or depuis 2017 le recteur et les dasen s'affranchissent de cette obligation.

**Nous les avons rappeler à leurs devoirs.**

**Un point sera fait lors du prochain CTA.**

– **Présentation en CTA des postes à profil du 1er degré.**

Là aussi le recteur, qui n'a qu'une vision 2 degré, n'avait pas penser à la mettre à l'ordre du jour. Suite à notre intervention les postes ont été listés.

**A suivre dans les prochaines instances.**



Alors que les inscriptions au CRPE 2021 sont closes depuis le 12 novembre 2020, le ministère ne publie qu'aujourd'hui 18 mars, la répartition des postes par académie et par concours. Les épreuves d'admissibilité auront lieu dans moins d'un mois, il était temps !

Après une légère hausse en 2020, le nombre de postes offerts au CRPE 2021 est en diminution de 13,4% par rapport à 2020, tous concours confondus. Ce nombre de postes n'a jamais été aussi faible depuis 2013. C'est un très mauvais signal envoyé à la profession alors que depuis le début de l'année, la quasi-totalité des académies doit faire appel à des contractuel-les pour assurer les besoins de remplacement liés notamment à la pandémie.

### **Répartition postes CRPE 2021 pour l'académie de Nice :**

- 190 places au concours externe
- 19 concours 3ème voie
- 15 2nd concours interne

**Notre académie perd 53 places au concours externe par rapport à l'année 2020 !!!  
Et c'est comme ça que l'école va aller mieux ?**

**Toutes les académies ici**



## **Direction d'école : le SNUipp-FSU réunit les « premières et premiers de corvée »**

Les dernières évolutions de gestion de la crise sanitaire continue, s'il en était encore possible, de sur-exposer les directrices et directeurs d'école à une surcharge de travail et une dégradation accélérée des conditions de travail qui les empêchent de mener à bien les missions d'animation de l'équipe pédagogique, de suivi des élèves et de relations aux familles.

Parallèlement, les réponses ministérielles en termes de décharge, reconnaissance salariale, allègement des tâches et aide administrative, sont au mieux insuffisantes, sinon nulles. Parallèlement, les divagations sénatoriales autour du projet de loi « Rilhac » brouillent les cartes sur le fonctionnement de l'école, au risque d'introduire le vers hiérarchique dans le fruit du collectif de travail à l'école, de dégrader la santé au travail des personnels en les isolant davantage, sans répondre à leurs besoins en temps, en reconnaissance, en allègement des missions et en amélioration des conditions d'exercice.

**Le SNUipp-FSU ne s'y résout pas et réunit à nouveau directrices et directeurs pour un temps d'information syndicale spécifique à la direction d'école**, faire un point complet sur l'actualité de la direction et construire collectivement les modalités d'action pour contraindre le ministère à prendre en compte les revendications légitimes des « premières et premiers de corvée » du service public d'éducation



**Rendez-vous en réunion/visio syndicale spéciale direction d'école, [mercredi 14 avril à 9h](#)**

**Inscription par simple mail à [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)  
le lien de connexion vous sera envoyé en retour**



## Indemnité de sujétions spéciales des directeurs/directrices d'école et d'établissement spécialisé

La part fixe passe de 1 295,62 € à **1 745,62 €**.

Les différents montants de l'indemnité (code 2217), en fonction du nombre de classes, sont :

- écoles de 1 à 3 classes : + 500 € = 2 245,62 €
- écoles de 4 à 9 classes : + 700 € = 2 445,62 €
- écoles de 10 classes et + : + 900 € = 2 645,62 €.

Pour rappel, l'indemnité est majorée de 20% pour les écoles et établissements en REP et de 50% pour les écoles et établissements en REP +. Majoration également de 50% pour les collègues exerçant l'intérim de direction (au-delà des 30 premiers jours).

Ces nouveaux taux entrant en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collègues concerné(e)s auront donc un rappel sur leur fiche de paye, vraisemblablement sur la paye d'avril ou de mai prochain.



## Direction et formation : du respect, pas de convocation de dernière minute !

**Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du secrétariat général de l'IA pour dénoncer une convocation à une formation adressée en urgence à des directeurs et directrices, à la limite de l'épuisement professionnel. Les priorités de la période sont ailleurs : cessons d'oppresser les directions, donnons de l'air à l'école et à ses personnels !**

*Madame la secrétaire générale,*

*Des directrices et directeurs alertent le SNUipp-FSU ce jour, vendredi 19 mars 2021, à propos d'une convocation à une pleine journée de formation organisée le mardi 23 mars.*

*Cette proposition donne satisfaction aux besoins de formation des personnels sur le temps de travail relayés par le SNUipp-FSU. Elle met en œuvre les engagements de la DSDEN 06 à traiter en toute équité, du point de vue de l'offre de formation, l'ensemble des personnels en charge de la direction, y compris celles et ceux qui, soutenu-es par le*

SNUipp-FSU, avaient refusé de répondre à l'offre de formation pendant les vacances scolaires.

Mais comment est-il possible de ne pas prendre en compte à ce point la charge de travail et le stress professionnel actuel des directeurs et directrices, en les convoquant quasiment du jour pour le lendemain ?

**Lire la suite du courrier**

**Dernière minute: la dsden vient de répondre au SNUipp-FSU.**

**La formation est annulée et les délais de convocation seront revus .**



**Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude pour 2021 : 20 possibilités**  
**Par concours interne : 3 possibilités**

**Appel  
à candidature**



**Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école  
annexe ou d'application 2021**

**Candidatures AVANT le 26 MARS**

- Circulaire inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école annexe ou d'application 2021
- Fiche candidature

**Tout est **ici****

---



## CONGÉ DE FORMATION

### CONGES de FORMATION Professionnelle

Si vous avez saisi une demande de congé de formation cette année, les récépissés sont adressés **ce jour** chez les IEN, pour visa.

Charge ensuite aux circonscriptions de les transférer aux collègues concerné-es.

**Ensuite vous aurez jusqu'au 30 mars** pour renvoyer à la Dsden à:  
[fc1edegre06@ac-nice.fr](mailto:fc1edegre06@ac-nice.fr)

- le récépissé signé, corrigé le cas échéant (notamment bien vérifier le nombre de demandes consécutives indiquées)
- la lettre de motivation
- la fiche descriptive de la formation demandée.

### COPIES au SNUipp-FSU



L'administration doit convoquer une capd si elle refuse 3 fois une demande de CPF mais il est possible au collègue de saisir le capd dès son premier refus, du coup elle doit être convoquée.

C'est alors une CAPD de recours concernant le CPF.



**Avancement accéléré aux 7e et 9e échelon**  
**fiche de suivi syndical – CAPD 31 MARS**

Toutes les infos dans notre outil dédié

Créez votre fiche de suivi :

<http://e-promotions.snuipp.fr/06/controle>



Pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas eu satisfaction  
OU celles et ceux qui veulent faire une demande de changement de département –  
notamment les PFSE -,

**le SNUipp reste à leur côtés pour les accompagner dans les démarches notamment d'ineat/exeat.**

**La circulaire du DASEN est parue.**

Courriers + FORMULAIRES types + pièces justificatives à adresser AVANT LE:

- **10 AVRIL** pour les demandes d'EXEAT du 06 c'est à dire pour les collègues actuellement dans le 06 et désirant partir ;

- **30 MAI** pour les demandes d'INEAT dans le 06 c'est à dire pour les collègues souhaitant entrer dans le 06

**COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

Toutes les INFOS: **ICI**

**Une question ? N'hésitez pas à nous contacter**



## **SNUipp FSU Alpes Maritimes**

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

**Tél : 04 92 00 02 00**

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

*Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :*

*[http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)*

